



Clôture de l'appel à projets lundi 31 octobre 2016.

Aide aux librairies : Appel à projets "Informatisation" 2017

La date limite de dépôt des dossiers est arrêtée au 31 octobre 2016.

Le dispositif d'aide à l'informatisation initiale ou ré-informatisation des librairies, porté par la Drac Auvergne – Rhône-Alpes, permet aux librairies d'acquérir ou de développer des outils informatiques et numériques dans le cadre de leur informatisation ou de leur ré-informatisation.

Les dépenses éligibles sont les suivantes :

- Logiciels de gestion de stock, de facturation ;
- Bases de données bibliographiques ;
- Logiciels bureautiques classiques ;
- Matériels informatiques. Une attention particulière sera portée au choix du logiciel de gestion de stock.
- Les opérations relatives à la création d'un site internet ou à l'adhésion à des sites portails de la librairie indépendante.

Pour les projets d'informatisation 2017, le dépôt des dossiers doit être effectué avant le 31 octobre 2016.

La commission se réunira à une date qui sera précisée ultérieurement.

Retrouvez le détail du dispositif ainsi que les documents à télécharger [ici](#).